

**Arrêté 2026-PG-033**

**Arrêté portant inscription sur liste d'admission  
Examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe  
spécialité « Restauration » - session 2026**

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-041 du 18 avril 2025 portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « restauration » - session 2026,

Vu le procès-verbal de la réunion de jury d'admission en date du 14 avril 2026,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont inscrits, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, sur liste d'admission au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité « restauration », par avancement de grade, les 13 lauréats dont les noms sont portés sur l'annexe ci-jointe.

**Article 2** : L'inscription sur la liste d'admission ne vaut pas recrutement.

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Luisant, le 20 avril 2026

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le : 21/04/26  
et de la publication le : 22/04/26

Par délégation,  
La directrice générale des services,

  
Gabrielle BARRETT-JACQUET



Le Président,

  
Bertrand MASSOT

## Liste des candidats admis

### Examen professionnel d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> Classe – 2026

#### Spécialité « restauration »

#### AVANCEMENT DE GRADE

#### Jury d'admission du 14 avril 2026

N° DOSSIER	CANDIDATS
25774	ADEL Stéphane
25790	BARBIER Clément
25785	BARRIERE Jennifer
25755	BENOIS Angélique
25779	CHÉRAMY David
25756	DAZIN Christel
25771	DIAW Fatimata
25782	DURSUN Gürsel
25768	FORÊT Alexandre
25780	GOUILLOT Frédéric
25758	MORIN Florian
25789	NGUYEN Thanh Loan
25781	RAJKOWSKI Guillaume

Nombre de candidats admis : 13